

RAPPORT N° 01/7-110
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE POSTE
(Attaché Territorial / Délégation à l'Insertion et à l'Economie Alternative)

La Ville doit pourvoir un poste d'Attaché à la Délégation Insertion et à l'Economie Alternative en raison de sa prochaine vacance.

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, les missions à effectuer sont les suivantes :

- Coordination de la politique d'insertion de la Ville ;
- Elaboration du programme annuel des travaux d'utilité sociale (CIA) ;
- Mise en oeuvre et suivi des co-financements relatifs aux emplois jeunes ;
- Assure l'interface avec les partenaires (ADI, DDTE, Préfecture...) ;
- Suivi du budget insertion.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Qualités relationnelles et aptitude à l'encadrement,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Organisation, rigueur et méthode,
- Expérience dans des fonctions similaires souhaitées.

Le recrutement s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie statutaire.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

RAPPORT N° 01/7-110

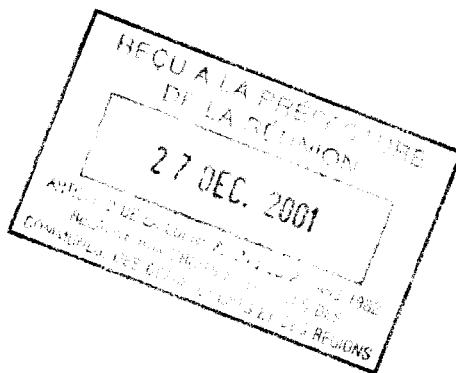
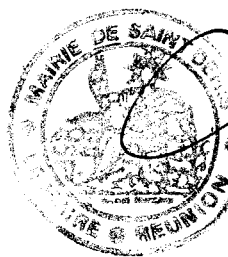
Le niveau de recrutement est fixé au minimum à baccalauréat + 3 années d'études supérieures.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 932,28 F et 27 699,87 F brut mensuel en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux dans les conditions prévues par la délibération du conseil municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 01/7-110
du conseil municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**CREATION DE POSTE
(Attaché Territorial / Délégation à l'Insertion et à l'Economie Alternative)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-110 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste d'Attaché Territorial à la Délégation Insertion et à l'Economie Alternative.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

